

[Contact](#)

Les étapes de la création

Tout ce que vous devez savoir avant de vous lancer dans votre projet.

- Public concerné
- Tout porteur de projet
- Personnes ayant un projet de création d'entreprise
- Salariés
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux
- Etudiants
- Selon l'avancement du projet

1re étape : la naissance de votre idée

Vérifiez votre volonté et votre capacité à créer votre entreprise : quels sont vos points forts et points faibles ?

Trouvez et précisez votre idée : recueil de documentation et de conseils sur votre activité, définition des produits ou services, clients potentiels...

2e étape : la construction de votre projet

- Sur le plan commercial :

Etudiez votre marché : concurrents, produits ou services, prix, clients, coûts d'implantation.

Préparez vos actions commerciales : publicité, catalogues, dépliant en chiffrant leurs coûts.

Analyser vos compétences commerciales : êtes-vous un bon vendeur ? un bon acheteur ?

- Sur le plan financier :

Évaluez vos recettes, vos coûts de production et votre bénéfice.

Construisez votre dossier financier : apports financiers, plan de financement de départ, trésorerie satisfaisante, seuil de rentabilité.

Recherchez les financements, mobilisez les aides

- Sur le plan juridique :

Choisissez votre statut juridique.

Analysez les incidences sociales, fiscales et patrimoniales qui en découlent.

Vous décidez de concrétiser votre projet

3e étape : la création de votre entreprise

Effectuez les démarches suivantes :

1 - Dénomination et/ou nom commercial

Recherche d'antériorité à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

2 - Siège social

Plusieurs possibilités : domicile, bail commercial, société de domiciliation et pépinière d'entreprises.

Entreprise individuelle : passez directement au point n° 7

3- Rédaction des statuts

4- Dépôt du capital :

en banque, chez un notaire ou à la Caisse des Dépôts et Consignation (le déblocage des fonds se fera sur présentation de l'extrait du Registre du Commerce).

5- Signature des statuts :

pensez à annexer la liste des actes accomplis par les fondateurs au nom de la société.

6- Publication au Journal habilité aux annonces légales :

dans le département du siège social - coût 100 à 350 euros minimum (attention aux mentions obligatoires).

7- Immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises :

environ 25,34 euros pour une entreprise individuelle* (33,79 euros pour les personnes mariées sans contrat), 39,42 euros pour une société en création avec activité (70,39 euros sans activité) à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce, (prix différents si achat ou location gérance du fonds de commerce) et 60 euros pour le CFE avec la prestation «Service +».

8- Acre (Aide à la Création ou Reprise d'une Entreprise):

cette aide consiste en une exonération partielle des charges sociales selon les revenus d'activités. Depuis le 1er janvier 2019, il n'y a plus de demande à effectuer pour bénéficier de l'Acre, le dispositif s'applique pour toute création ou reprise d'entreprise.

9- Obtention de l'extrait du Registre du Commerce :

(indiquant le numéro SIREN, SIRET et code APE) permettant d'établir des devis, des factures, de signer des contrats avec la Poste, le téléphone, les assurances...

** pour les micro entreprises : nous consulter*

4e étape : le démarrage de votre activité

- Effectuez vos premières actions commerciales :

Lancez votre plan d'actions commerciales : recherche de nouveaux clients, de nouveaux produits, analyse des causes d'éventuels écarts entre les recettes prévues et réalisées.

Assurez votre production en terme de délai et de qualité.

- Comparez vos résultats avec vos prévisions :

en matière de trésorerie, prix de revient, stock, relations avec vos fournisseurs et votre banquier, réalisez les tableaux de bord de pilotage et de gestion de l'entreprise.

- Préparez l'avenir :

Observez la concurrence, l'évolution des secteurs d'activité, préparez un plan de développement.

- Ne restez plus seul :

La CCI Aude est à vos côtés pour vous accompagner tout au long de la vie de votre entreprise.

Points clés

Partagez cet article :